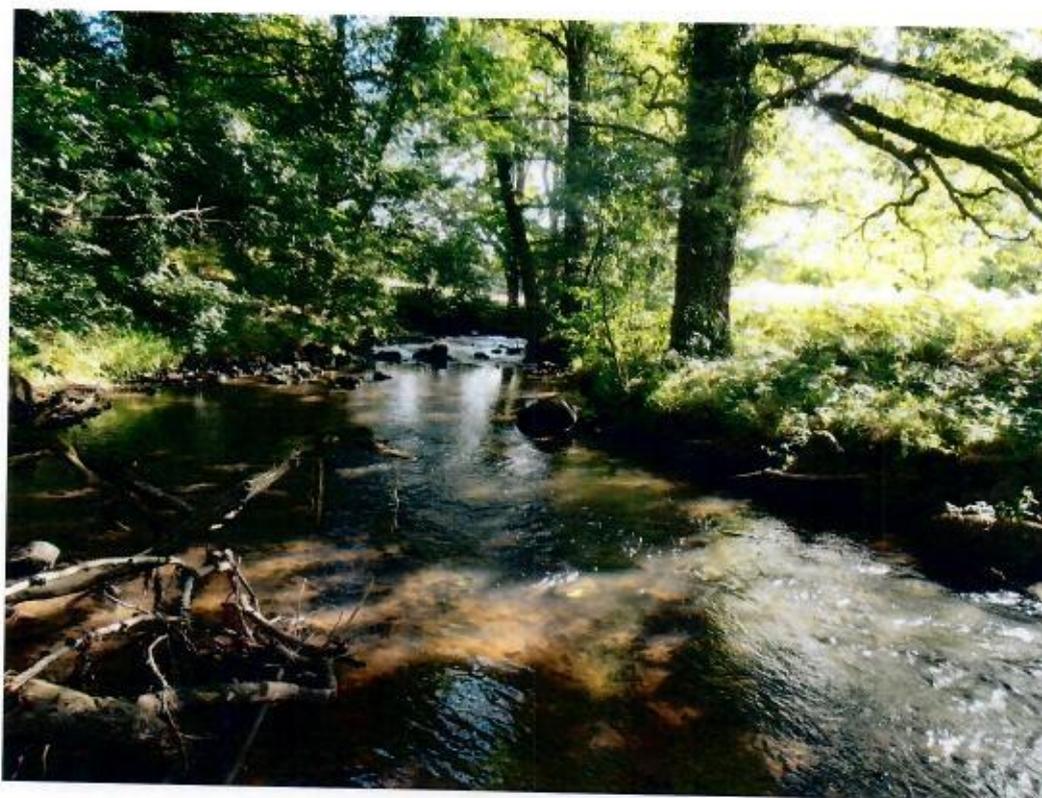


**CONTRAT TERRITORIAL
« MILIEUX AQUATIQUES »**



SEDELLE-CAZINE-BREZENTINE (2017-2021)

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	3
II.	PRESENTATION DU SIASEBRE ET DE SES ACTIONS	6
III.	ETATS DES LIEUX DCE ET OBJECTIFS SDAGE LOIRE BRETAGNE	9
IV.	LES ENJEUX DU CONTRAT TERRITORIAL.....	10
V.	ENJEU 1 : MILIEUX AQUATIQUES.....	11
	A. AMELIORER LA TENUE MECANIQUE DES BERGES	12
	1. <i>Restaurer la ripisylve et gérer les embâcles mineurs</i>	12
	B. AMELIORATION DES DEPARTS DE SEDIMENTS DANS LE COURS D'EAU	13
	1. <i>Mettre en défens les berges</i>	13
	2. <i>Créer des points d'abreuvement</i>	13
	C. CONTINUITE ECOLOGIQUE.....	14
	1. <i>Gestion des embâcles créant une entrave à l'écoulement</i>	14
	2. <i>Rétablir la continuité écologique des cours d'eau en liste 2</i>	15
	3. <i>Rétablir la petite continuité sur les ruisseaux d'Aigueperse et du Mas</i>	15
	D. AMENAGEMENT DES ETANGS EN BARRAGE	17
VI.	ENJEU 2 : QUALITE D'EAU.....	18
	A. LES MACROPOLLUANTS.....	18
	1. <i>Limitation de l'impact des macropolluants</i>	18
	B. LES ETANGS	18
	1. <i>Limitation de l'impact de la Grande Cazine sur le milieu récepteur</i>	18
	2. <i>Réduire la concentration en phosphore de l'étang du Cheix</i>	18
	3. <i>Limiter l'impact des étangs sur les cours d'eau</i>	19
	C. IMPACT AGRICOLE.....	20
	1. <i>Limitation de l'impact agricole sur les milieux aquatiques</i>	20
	D. REALISATION D'UN SUIVI QUALITE D'EAU	20
VII.	ENJEU 3 : AMENAGEMENT ET PATRIMOINE	22
	A. PRESERVATION ET RESTAURATION DU COURS NATUREL	22
	1. <i>Réaliser une renaturation de la Sédelle à l'Ecluse</i>	22
	B. VALORISATION DE LA ZONE NATURELLE DE LA CHAPUISSETTE.....	22
	1. <i>Réaliser un aménagement du Ruisseau du Rhin à la Chapuisette</i>	22
	C. AMELIORATION DE LA DECOUVERTE DE LA SEDELLE	23
	1. <i>Réaliser le sentier du pêcheur à La Chapelle Baloue</i>	23
	D. LIMITATION LA PROLIFERATION DU RAGONDIN	24
	1. <i>Lutter contre le ragondin</i>	24
	E. LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES.....	24
	1. <i>Arracher et gérer la Jussie présente</i>	24
	2. <i>Inventorier les autres espèces envahissantes sur le bassin versant et proposer des solutions de gestion</i>	26
	F. PRESERVATION DES ZONES HUMIDES.....	26
	1. <i>Inventorier les zones humides et déterminer leur fonctionnalité</i>	26
VIII.	ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	27
	A. ANIMER, COORDONNER ET METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT.....	27
	B. RECRUTER UN AGENT A MI-TEMPS.....	27
	C. SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'EAU ET LE GRAND PUBLIC A LA GESTION DE L'EAU	27
	1. <i>Réactualisation et extension du site internet</i>	27
	2. <i>Animer des journées eau ou intervenir dans les réunions agricoles</i>	27
	D. EVALUATION DE L'IMPACT DU CONTRAT.....	28
	1. <i>Suivre les actions du Contrat</i>	28
IX.	ANNEXE	30
	A. ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS.....	30

I. Préambule

Le territoire d'intervention du SIASEBRE, qui couvre les bassins versants de la Sédelle et de la Brézentine, est globalement rural, avec, sur sa partie amont, une zone urbaine. Les dégradations observées sur le milieu aquatique sont les résultantes des pressions induites par les activités caractéristiques de ces deux types de milieu, et concernent l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau ainsi que la présence de macro polluants.

Le précédent contrat (contrat de rivière) mis en place sur le territoire a permis la prise en compte de la problématique des cours d'eau et l'identification du SIASEBRE comme interlocuteur central et acteur majeur pour les problématiques liées aux eaux de surface et plus globalement celles liées au bassin versant dans son ensemble.

La qualité environnementale des cours d'eau est, et reste une priorité locale dans la mesure où ils constituent un élément important du contexte, environnemental, social, économique et patrimonial de cette partie du département de la Creuse.

Les cours d'eau jouent des rôles à la fois très différents et très complémentaires ; ils sont successivement vecteur identitaire en zones urbaine et rurale, source d'abreuvement pour le bétail en zone rurale, milieu de préservation d'espèces emblématiques et axe touristique dans la partie aval.

Les élus du territoire, sont conscients de l'importance de chacune de ses fonctions et de la capacité de résilience que doivent avoir les cours d'eau pour assurer simultanément tous ces rôles.

Pour garantir, sur du moyen et long terme, cette capacité de résilience, les élus du SIASEBRE souhaitent mettre en place un Contrat Territorial pour intervenir sur les compartiments désignés comme prioritaires suite à l'étude diagnostic : la continuité écologique (seuils et étangs), les aménagements agricoles (abreuvoirs, passage à gué...), l'entretien des berges et du lit mineur et la préservation des zones humides.

Les problématiques eaux et assainissement, incluses dans le précédent contrat de rivière, restent une des préoccupations des élus locaux, mais celles-ci ne seront pas gérées directement dans le cadre du futur contrat mais par les communes et communautés de communes concernées. Le SIASEBRE assurera un rôle majeur en matière d'animation, de formation, d'information, de déclencheur comme il a su le faire dans le précédent contrat (diagnostic du réseau d'assainissement en cours à La Souterraine, ...).

La problématique des discontinuités écologiques induites par les seuils et étangs du territoire ne peut pas être traitée de manière sereine et pérenne sans prendre en compte l'attachement de tous à la valeur patrimoniale de ces ouvrages. D'autre part, il apparaît important tant du point de vue de l'Etat que celui des élus de notre territoire de trouver d'autres intérêts à cette démarche telle des projets d'énergie renouvelable (petites unités d'hydroélectricité). Ces projets auront la triple fonction :

- De faire adhérer les propriétaires de moulins détenteurs de droit d'eau,
- De tendre vers une résolution raisonnée et efficace de la continuité écologique,
- D'aménager durablement en respectant les critères environnementaux, sociétaux et économiques.

Pour faire évoluer la situation de manière positive, le SIASEBRE propose de réaliser, pendant la durée du contrat, une phase d'étude de faisabilité et d'aide à la décision et des propositions d'actions positives. L'objectif est d'inclure dans une même étude, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, les seuils et obstacles constituant des verrous majeurs.

Concernant les discontinuités créées par des embâcles majeurs recensés, il a été décidé d'intervenir sur chacun d'entre eux (enlèvement ou mise en berge sécurisée).

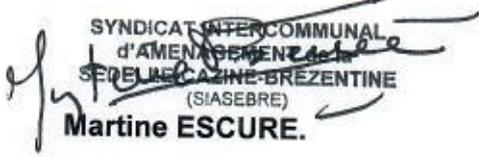
Concernant la mise en place des aménagements dits agricoles (abreuvoirs, passages à gué, mise en défens), une co-maîtrise d'ouvrage SIASEBRE – Chambre d'Agriculture – Fédération de Pêche de la Creuse est envisagée avec une animation commune à destination du milieu agricole. Il nous semble indispensable de faire perdurer cette dynamique locale instaurée par le dernier contrat qui a permis d'engager la prise en compte des milieux aquatiques par le milieu agricole.

Une hiérarchisation des tronçons (SYRAH) sur lesquels intervenir, a été réalisée suite aux investigations de terrain du bureau d'étude et du SIASEBRE. La stratégie proposée est d'intervenir de manière globale par tronçon : pour chaque tronçon jugé comme prioritaire l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires sera réalisé.

Les zones humides sont un sujet de préoccupation important, tant dans leur dimension fonctionnelle et environnementale, qu'agricole, un certain nombre d'entre elles étant incluses dans des parcelles pâturées.

Des documents et études (enveloppes établies au niveau de l'EPTB, et inventaire CEN) existent et pourront servir de base à un plan de gestion co-réalisé par la Chambre d'Agriculture et le CEN, suite à une mission d'identification des différentes typologies de zones humides présentes sur le territoire. Le SIASEBRE assurera le pilotage de cette action et la communication auprès du grand public. Une animation et une information spécifique aux zones humides urbaines seront quant à elles portées directement par le SIASEBRE auprès des interlocuteurs locaux afin d'améliorer leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

La Présidente,


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'AMÉNAGEMENT
SEDELLE CAZINE-BREZENTINE
(SIASEBRE)
Martine ESCURE.

II. Présentation du SIASEBRE et de ses actions

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, Cazine et Brézentine (SIASEBRE) a été créé en 1984 suite à une prise de conscience du besoin de reconquérir la qualité des cours d'eau du bassin versant. La première mission de ce syndicat a été d'assurer la gestion des berges des cours d'eau du bassin versant de la Sédelle situé dans le département de la Creuse.

Ce syndicat regroupe 15 communes : Colondannes, Crozant, Dun Le Palestel, Fleurat, La Chapelle Baloue, La Souterraine, Lafat, Lizières, Naillat, Noth, Sagnat, Saint Agnant de Versillat, Saint Germain Beaupré, Saint Léger Bridereix, Saint Priest La Feuille

Ce territoire est marqué par la dégradation morphologique des cours d'eau et une diminution de la qualité de l'eau qui ont été mises en évidence lors des 30 dernières années et confirmées par l'état des lieux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau en 2004.

En 1998, pour remédier à ces problématiques largement identifiées, les élus locaux ont décidé d'initier et d'élaborer un programme d'actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Un Contrat Restauration et Entretien a été mis en œuvre sur le bassin versant de la Sédelle. A la fin de ce premier plan d'actions, le SIASEBRE a souhaité continuer son action en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques. Après réflexion, c'est l'outil contrat rivière qui a été retenu en raison de son caractère opérationnel et multithématique.

En 2000, le dossier sommaire de candidature (dossier d'intention) a permis de faire un premier état des lieux et d'identifier les besoins en études complémentaires. Celles-ci ont été réalisées à partir de 2003 :

- Etude de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du bassin versant ;
- Causes et impacts de l'ensablement et des seuils sur les populations piscicoles et hydrobiologiques de la Sédelle, la Cazine et la Brézentine ;
- Gestion raisonnée des plans d'eau ;

- Evaluation des risques agricoles et propositions d'actions et de mise en place de mesure ponctuelles sur le bassin versant Sédelle ;
- Etude sur la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel du bassin versant Sédelle ;
- Etude développement touristique.

Les 6 études ont permis de dresser un diagnostic complet des différentes dégradations observées sur le bassin versant. Ce travail a permis d'établir que les cours d'eau du territoire du SIASEBRE ont subi de nombreuses dégradations physiques (érosion, recalibrage, ...). Les habitats et les milieux annexes (les zones humides) aux cours d'eau ont eux aussi été modifiés. Des pollutions diffuses et ponctuelles par les macropolluants, les nitrates et les phosphates sont à l'origine d'une qualité de l'eau mauvaise mais le territoire du SIASEBRE. Par la suite, un programme d'action a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et enrichi d'une expérience accumulée pour permettre l'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la DCE.

Emergeant des volontés locales, le travail mené depuis plus de 10 ans et cautionné par une large concertation, permet aujourd'hui de proposer un programme d'actions enrichi des différentes réunions et expériences accumulées :

- **Enjeu 1 : Hydromorphologie = Restauration des milieux aquatiques**
 - *Volet A : Lutte contre l'érosion et l'ensablement par la restauration et l'entretien des berges et du lit du cours d'eau*
 - *Volet B : Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité piscicole*
 - *Volet C : Préservation et gestion de la fonctionnalité des zones humides*

- **Enjeu 2 : Qualité d'eau - Amélioration de la qualité de l'eau**
 - *Volet D : Amélioration de l'assainissement du bassin versant*
 - *Volet E : Mise en place de pratiques agricoles en adéquation avec le développement durable*

- *Volet F : Limiter le phénomène d'érosion*
- *Volet G : Amélioration de la gestion des étangs*

- **Enjeu 3 : Attractivité du bassin - Valorisation du paysage et du patrimoine**
 - *Volet H : Valorisation du paysage et du patrimoine*
 - *Volet I : Préservation de la biodiversité*
 - *Volet J : Limitation des espèces envahissantes*

- **Enjeu 4 : Animation et communication du Contrat Rivière Sédelle**
 - *Volet K : Animation - Communication - Sensibilisation*
 - *Volet L : Evaluation de l'impact du Contrat Rivière*

La mise en œuvre du programme d'action du contrat rivière « Sédelle-Cazine-Brézentine » s'est déroulée de 2010 à 2015. Actuellement, le SIASEBRE est engagé dans une démarche d'évaluation de son contrat dont les résultats devront servir à l'élaboration du futur programme d'action.

III. Etats des lieux DCE et objectifs SDAGE Loire Bretagne

Les enjeux de la DCE traduit au travers du SDAGE

Dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2010-2015, un nouvel état des lieux des masses d'eau du bassin Loire Bretagne a été effectué. Il caractérise l'évolution des milieux aquatiques dans

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015		SDAGE 2016-2021	
		Mesures	Délai pour objectif d'atteinte du bon état	Mesures	Délai pour objectif d'atteinte du bon état
La Sédelle et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon	FRGR0405	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des collectivités et industriel - Morphologie - Pollution origine agricole - Zones humides 	2015	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des collectivités - Améliorer les milieux aquatiques 	2021
La Brézentine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sédelle	FRGR0406	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des collectivités et industriel - Morphologie - Pollution origine agricole - Zones humides 	2015	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les milieux aquatiques 	2021
Etang de la Grande Cazine	FRGL033	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des collectivités et industriel - Morphologie - Pollution origine agricole - Zones humides 	2015	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les milieux aquatiques 	2021

IV. Les enjeux du contrat territorial

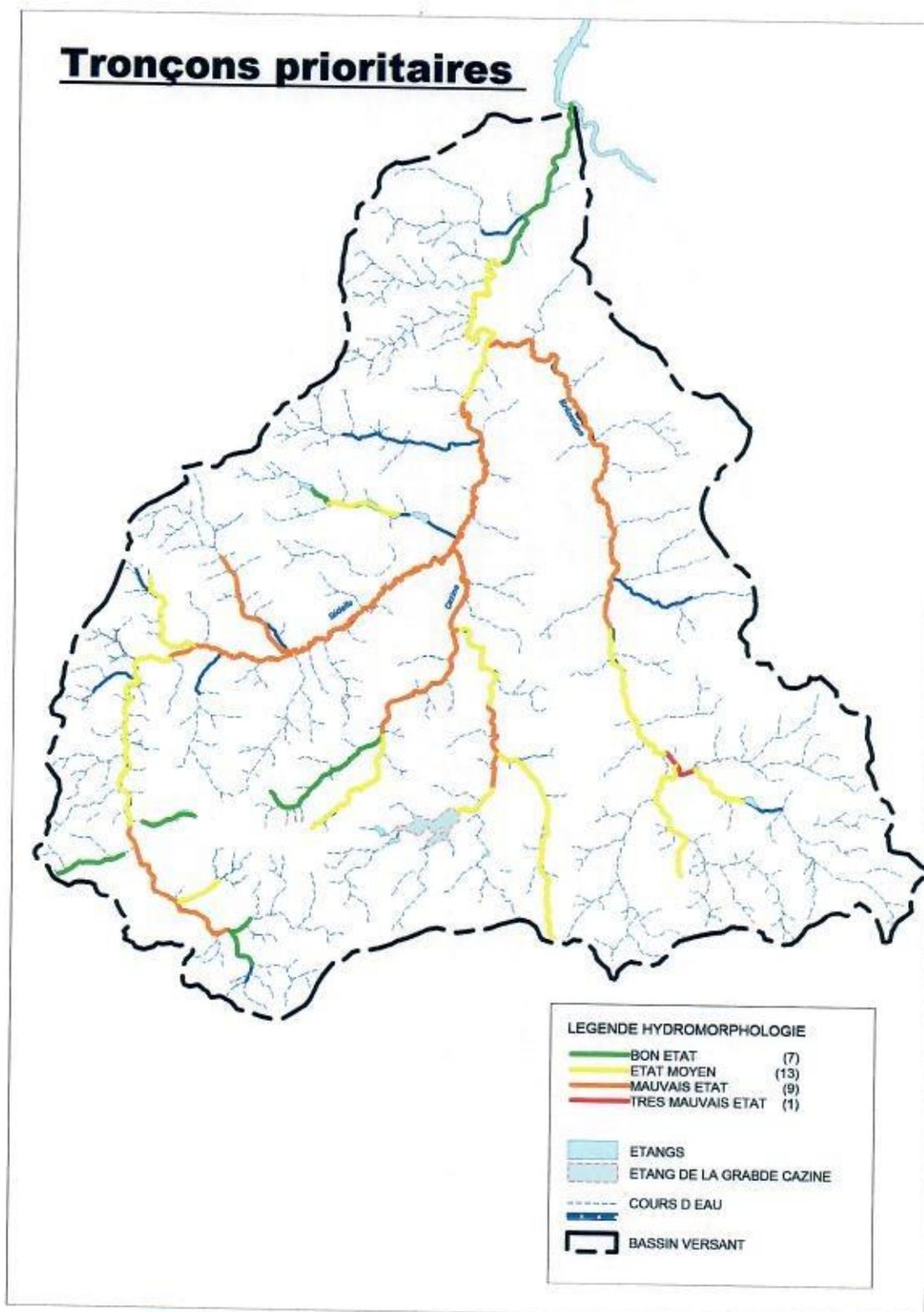
Dans le cadre des études menées lors de l'évaluation du contrat rivière, différents constats ont conduit le syndicat à poursuivre son action au travers d'un contrat territorial.

L'évaluation et l'étude complémentaire ont mis en évidence des problématiques et enjeux liées à la préservation des milieux aquatiques nécessitant la mise en œuvre d'un projet coordonné à l'échelle du bassin versant.

- Enjeu 1 : Hydromorphologie
- Enjeu 2 : Qualité de l'eau
- Enjeu 3 : Aménagement et patrimoine

V. Enjeu 1 : MILIEUX AQUATIQUES

Le bureau d'étude a permis d'établir un état hydromorphologique des cours d'eau étudiés sur le bassin versant du SIASEBRE.



Cette carte permet d'établir des priorités d'actions dans les secteurs les plus dégradés. Elle est le résultat de données croisées entre plusieurs dégradations morphologiques (état de la ripisylve, zone de piétinements, absence de clôtures, ...), des cours d'eau. Les secteurs en très mauvais et mauvais état sont traités en totalité pendant les 5 années du Contrat Territorial Sédelle.

Travaux restauration hydromorphologique (en euros TTC sur 5 ans)									
Cours d'eau	Tronçons	Classe altération	Abreuvoirs et passages à gué		Mise en défens		Gestion des embâcles mineurs, des déchets et restauration de ripisylve		Total
			Nombre	Coût	Linéaire	Coût	Linéaire	Coût	
Brézentine	30575		4	8 000	600	2 700	860	4 730	16 890
Cazine	30565		8	13 000	900	4 050	970	5 335	24 255
Sédelle	30544		15	25 500	1 800	8 100	2 350	12 925	50 675
Sédelle	30543		16	30 000	2 200	9 900	2 030	11 165	55 295
Mas	MA2		14	31 000	2 400	10 800	2 515	13 832	60 547
Cazine	30567		6	14 000	1 100	4 950	586	3 223	23 859
Rebeyrolle	30559		20	46 000	1 500	16 200	2 600	8 250	74 550
Total			83	167 500	10 500	56 700	11 911	59 460	283 660

Le bureau d'étude a pu établir des secteurs prioritaires pour que le SIASEBRE puisse réaliser des travaux en fonction du budget annuel de la collectivité.

A. Améliorer la tenue mécanique des berges

1. Restaurer la ripisylve et gérer les embâcles mineurs

Cette action est le résultat de l'état des lieux de terrain d'août 2016. La ripisylve est mauvais état ou absente. Elle présente une strate arborée vieillissante et instable. Beaucoup d'embâcles mineurs et majeurs sont présents dans le lit du cours d'eau tout au long du linéaire prospecté.

Pour répondre aux besoins du territoire les tronçons les plus dégradés ont été priorisés pour intervenir au cours des 5 ans du contrat.

Cette action est détaillée en 3 opérations (citées ci-après), elles sont réalisées simultanément pendant la phase de travaux du tronçon :

- Restaurer la ripisylve
- Gérer les embâcles mineurs
- Retirer les déchets du cours d'eau : cette action est réalisée en partenariat avec les communes concernées.

B. Amélioration des départs de sédiments dans le cours d'eau

1. Mettre en défens les berges

Toutes les prairies où un point d'abreuvement est réalisé, une mise en défens des berges de la parcelle entière est effectuée. Si la ripisylve est absente et qu'on observe une zone très érodée une plantation est proposée pour conforter la berge.

Les travaux sont :

- Mettre en place des clôtures
- Planter de la ripisylve si nécessaire et réaliser les clôtures

2. Créer des points d'abreuvement

Lors de l'état des lieux effectué par le bureau d'étude en aout 2016, 550 zones de piétinements ont été relevées.

Ces zones de piétinements sont des secteurs où les départs de sédiments dans le cours d'eau sont nombreux. On a une pollution par les MES (érosion, ...) sur ces secteurs et des pollutions fécales. Pour pouvoir limiter ce phénomène sur ce territoire d'élevage « bovins viande », avec une croissance de la pratique d'élevage « plein air », il est nécessaire de réaliser des points d'abreuvements. Un abreuvoir tous les 100 mètres est retenu. Dans les zones prioritaires, il doit être réalisé 83 abreuvoirs sur 5 années.

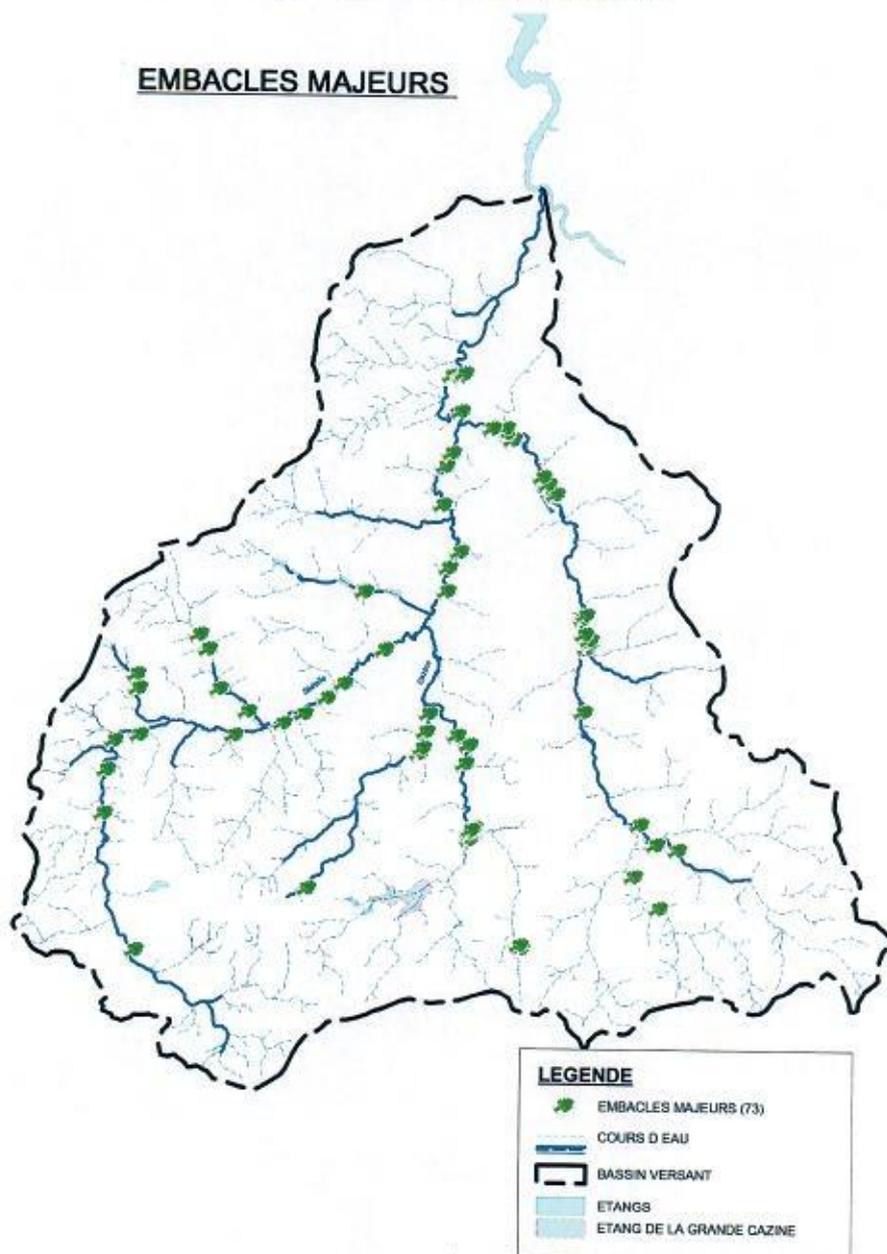
- Créer des points d'abreuvement : les abreuvoirs sont réalisés en accord avec l'exploitant selon sa gestion de la parcelle et son lot d'animaux.
- Stabiliser des abreuvoirs existants : des exploitants ont aménagé des points d'abreuvements dans leur parcelle. Il est important de stabiliser les zones pour limiter les départs de sédiments dans le cours d'eau.

C. CONTINUITE ECOLOGIQUE

1. Gestion des embâcles créant une entrave à l'écoulement

a) Gérer les embâcles en travers du lit du cours d'eau

L'état des lieux effectué par le bureau d'étude en aout 2016, dénombre 73 embâcles majeurs dans les cours d'eau prospectés. Ils ont été différenciés en deux catégories les embâcles mineurs (gestion de ripisylve) et embâcles majeurs sont des obstacles à la continuité. La prise en compte de ces travaux par le SIASEBRE pendant les 5 ans contribue à l'amélioration certaine de la continuité et anticipe les risques importants dans les ouvrages (ponts, inondations,...).



2. Rétablir la continuité écologique des cours d'eau en liste 2

Plusieurs actions sont envisagées pour rétablir la continuité écologique des deux cours d'eau en liste 2 : la Sédelle et la Brézentine.

Deux démarches sont initiées sur le cours d'eau la Sédelle :

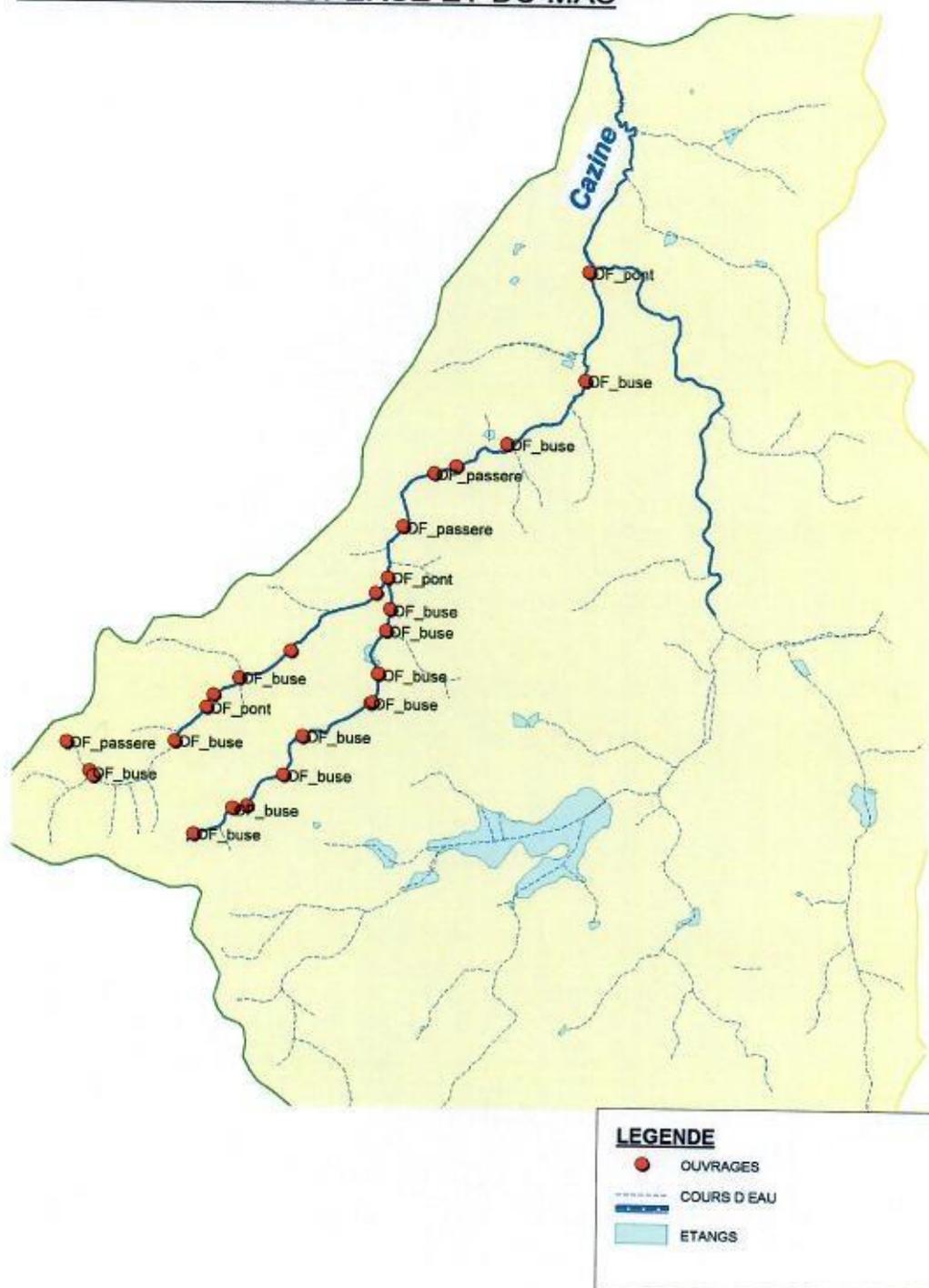
- Plusieurs seuils peuvent être effacés et/ou aménagés sur la commune de La Souterraine :
 - o les seuils effacés peuvent être : gué la Pouyade, seuil prise d'eau Picoty, prise d'eau OIEAU prise d'eau de l'étang de la Carderie.
Ces effacement de seuils sont suivis d'une renaturation de cours d'eau de la Sédelle entre l'amont du seuil OIEAU et l'aval du pont D912.
 - o Les seuils aménagés sont : seuil du pont D912, déversoir de l'étang de la Rebeyrolle et prise d'eau du stade de St Agnant de Versillat.

- Une étude doit être réalisée sur les seuils aval de la Sédelle pour permettre une continuité de la Sédelle avec la Creuse. Cette étude est protégée par le SIASEBRE et elle concerne les 9 seuils situés à l'aval de la Sédelle (moulin du Pin, Moulin de Jaussée, Moulin de l'Age Boireau, Moulin de Villejoint, Moulin de la Querette, Moulin Josnon, Moulin de Pont Chaurraud, Ex retneur d'eau potable, et Moulin de la Folie). Ce sont pour la plupart des seuils de moulins. A la suite de l'étude, il est proposé plusieurs pistes de solutions :
 - o Aménager les seuils de prise de d'eau
 - o Gérer les ouvrages de prise d'eau
 - o Réhabiliter les ouvrages de prises d'eau pour hydroélectricité
 - o Effacer les seuils de prise d'eau

3. Rétablir la petite continuité sur les ruisseaux d'Aigueperse et du Mas

La fédération de pêche de la Creuse souhaite rétablir la petite continuité sur les ruisseaux d'Aiguperse et du Mas. Le bureau d'étude a identifié 9 ouvrages sur le ruisseau d'Aigueperse et 17 sur le ruisseau du Mas.

PETITE CONTINUITE
RUISSEAUX D AIGUPERSE ET DU MAS



- Réaliser des études sur tous les ouvrages identifiés par GEONAT
- Effacer ou aménager les ouvrages

D. Aménagement des étangs en barrage

Deux propriétaires d'étangs sont intéressés pour réaliser une dérivation de leur étang. Ces étangs se situent sur le ruisseau du Mas. Cette action peut être mise en place en partenariat avec la Fédération de pêche de la Creuse en même que l'action petite continuité.

Dans la prospection de terrain le bureau d'étude a 12 étangs en barrage de cours d'eau. Le SIASEBRE en partenariat avec la DDT23 va pouvoir consulter le statut de ces étangs et proposer des actions d'effacement ou d'aménagement de dérivation.

Deux étangs se situent sur le ruisseau du Rhin sur la commune de La Souterraine. Ces plans d'eau sont dans une étude globale du bassin versant du ruisseau du Rhin qui a impact hydraulique sur le centre de la ville. Lors d'épisodes pluvieux importants plusieurs quartiers sont inondés.

VI. Enjeu 2 : Qualité d'eau

A. Les macropolluants

1. Limitation de l'impact des macropolluants

- Réaliser les travaux préconisés par le diagnostic d'assainissement de La Souterraine

La commune de La Souterraine est identifiée comme zone prioritaire pour lutter contre la pollution par les macropolluants. Un diagnostic du réseau d'assainissement est réalisé en 2016. Il va permettre de déterminer les zones à restaurer pour limiter l'impact des macropolluants dans le milieu récepteur. Un programme de travaux pluriannuel est établi pour une mise en application en 2017.

B. Les étangs

1. Limitation de l'impact de la Grande Cazine sur le milieu récepteur

L'étang de la Grande Cazine est identifié comme masse fortement modifiée. C'est pourquoi il est nécessaire de continuer à accompagner le syndicat mixte de la Fôt pour limiter son impact en tête de bassin versant de la Cazine. Plusieurs actions sont à envisager pour commencer à restaurer le milieu récepteur. Le SIASEBRE joue le rôle d'animation entre le syndicat de la Fôt, les acteurs de l'eau (ONEMA, DDT23) et les acteurs locaux (élus, promeneurs, pêcheurs, ...).

Le détail des actions envisagées pour limiter l'impact de cet étang est le suivant :

- Réaliser les travaux demandés par l'ONEMA
- Gérer les niveaux d'eau
- Améliorer le peuplement piscicole et les pratiques de pêche

2. Réduire la concentration en phosphore de l'étang du Cheix

A de nombreuses reprises le SIASEBRE a été associé à la commune de La Souterraine pour trouver des solutions pour limiter le bloom algal de la période estivale. Plusieurs groupes de la faculté des sciences de Limoges ont étudié les

intrants du plan d'eau et ont pu proposer des solutions. Dans cet étang une forte concentration en phosphore est relevée. Il est important de continuer les actions pour ne pas laisser l'étang impacter le cours d'eau aval.

- Pour limiter l'impact de l'étang du Cheix sur le cours d'eau, il faut :
 - o Revoir la circulation de l'eau dans l'étang
 - o Planter une végétation épuratrice
 - o Identifier une activité sur le plan d'eau (pêche, baignade, ...)

3. Limiter l'impact des étangs sur les cours d'eau

De nombreux étangs (environ 250) sont présents sur le bassin versant de la Sédelle. Un premier état des lieux avait été réalisé entre le SIASEBRE et la DDT 23 pour déterminer le statut de ces étangs. Pour permettre une sensibilisation et une mise aux normes des étangs, un recensement des propriétaires est envisagé. Cette action doit se faire en partenariat avec la DDT23. Les propriétaires ciblés dans un premier temps sont les étangs n'ayant pas de statut (environ 120). Cette première démarche va permettre de connaître l'état général des étangs irréguliers des usages et de leur devenir.

Cette action est mise en place selon le détail suivant :

- Recenser les propriétaires d'étangs en année 1
- Contacter les propriétaires et réaliser un état des lieux des étangs irréguliers
- Proposer les solutions des aménagements (mise aux normes, effacement, ...) et/ou de gestion.

C. Impact agricole

1. Limitation de l'impact agricole sur les milieux aquatiques

- Mettre en place des MAEC ou autres mesures existantes (ex: 441)

Pour cette action tous les agriculteurs non engagés dans les MAEC en 2016 et étant en zones prioritaires sont contactés. Un diagnostic d'exploitation est proposé et des mesures préservation des milieux aquatiques. Il reste 25 exploitants non engagés. Suite à une réunion entre le SIASEBRE et le GDA de La Souterraine, 10 diagnostics d'exploitation peuvent être réalisés en zone prioritaire en année 2017.

- Favoriser les nouveaux outils de gestion en bord de cours d'eau (clôtures déportées, entretien mécanique...)

Pour pouvoir impliquer les exploitants dans des mesures de gestion de ripisylve, de mise en défens des berges, d'aménagement d'abreuvoirs ou de préservation de zone humide, il est important d'organiser des formations « eau » et/ou des démonstrations en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Creuse et le GDA de La Souterraine.

Pour véhiculer ces informations, il a été convenu de réaliser toutes les actions chez un exploitant volontaire. Ces parcelles en bordure de cours d'eau deviennent site pilote pour la gestion des milieux aquatiques (aménagement d'abreuvoirs, mise en défens des berges (clôtures innovantes), gestion de ripisylve et gestion de parcelles humides). Cette exploitation doit se situer dans une zone dégradée prioritaire identifiée dans l'étude REH.

D. Réalisation d'un suivi qualité d'eau

Dans un souci de continuité du suivi déjà réalisé sur le territoire, il semble nécessaire de continuer cette action pour évaluer la mise en place des travaux par tronçons. Quatre campagnes physico-chimiques annuelles sont prévues. En année 1 et 5 un suivi avec d'autres analyses (IBGN, pêches électriques et point bactériologique) est envisagé pour réaliser un début et fin de réalisation des actions. L'action est : suivre les améliorations de la qualité d'eau du bassin versant.

Cette action est détaillée en plusieurs parties :

- Réaliser un suivi qualité d'eau sur le BV = 4 campagnes analyses physico-chimiques annuelles.
- En année 1 et 5 réaliser un suivi biologique (pêche électrique, IBGN).
- En année 1 et 5 deux points de suivi bactériologique sont réalisés sur la Sédelle à la Pouyade et au moulin de la Carderie. Ces points permettent d'évaluer l'impact des travaux du réseau d'assainissement à La Souterraine.
- Détecter les éventuels dysfonctionnements de pratiques domestiques ou agricoles.

VII. Enjeu 3 : Aménagement et patrimoine

A. *Préservation et restauration du cours naturel*

1. **Réaliser une renaturation de la Sédelle à l'Ecluse**

La Sédelle a été fortement dégradée avec les multiples travaux réalisés depuis plusieurs décennies à La Souterraine. Elle a l'image d'une zone d'exutoire d'eaux usées, pluviales ou de ruissellements. Suite aux travaux effectués sur le réseau d'assainissement, elle doit retrouver sa fonction naturelle de vie aquatique. Pour se faire, il est nécessaire de la restaurer dans la zone de promenade pour les habitants puissent la considérer comme un milieu naturel à préserver et non comme une déchetterie (comme le bureau d'étude a pu le relever). Il faut impliquer les habitants dans la reconquête de ce milieu pour une préservation et non une destruction.

B. *Valorisation de la Zone naturelle de la Chapuisette*

1. **Réaliser un aménagement du Ruisseau du Rhin à la Chapuisette**

- Gérer, aménager ou effacer les seuils du cours d'eau

Deux seuils sont présents sur ce ruisseau, il est portant de gérer la petite continuité. La solution envisageable et idéale pour ce ruisseau est l'effacement des deux seuils. Cette action nécessite une étude de faisabilité pour évaluer les eaux de ruissellement du bassin versant.

- Renaturer du Ruisseau du Rhin à la Chapuisette

Une fois la première action d'effacement réalisée, la renaturation du ruisseau s'impose. Le ruisseau du Rhin est une zone de dépôt d'ordures dans son lit et il est important de ne plus trouver ce genre de « poubelle à ciel ouvert ». C'est pourquoi un nettoyage du lit du cours d'eau doit être réalisé en partenariat avec les associations locales, la commune de La Souterraine et le SIASEBRE. Un aménagement du lit et des berges du cours d'eau sont envisagés pour retrouver un caractère naturel au cours d'eau.

- Proposer une solution pour les 2 étangs en barrage

Le ruisseau du Rhin est impacté par deux étangs en barrage de cours d'eau quelques mètres après la source. Il est important de mettre aux normes ces deux étangs pour limiter l'impact sur le ruisseau (étiage sévère l'été et débits importants en période pluvieuse).

Pour l'étang Rompu des mises aux normes ont été prescrites par la DDT23 avant sa vente mais à ce jour les travaux ne sont pas réalisés. Un partenariat entre la DDT23 et le SIASEBRE sont engagés pour permettre de mettre cet étang aux normes.

- Préserver la mégaphorbiais et les mares de la Chapuisette

La commune de La Souterraine en partenariat avec le SIASEBRE doit continuer à préserver cette zone humide au cœur de la ville. Il est nécessaire de réaliser un plan de gestion pour entretenir cette mégaphorbiais et ses mares.

Le détail des actions est le suivant :

- Réaliser un plan de gestion de la mégaphorbiais et les mares de la Chapuisette
- Entretien la mégaphorbiais et les mares de la Chapuisette.

C. Amélioration de la découverte de la Sédelle

1. Réaliser le sentier du pêcheur à La Chapelle Baloue

Sous l'impulsion d'une volonté locale des élus de la Chapelle Baloue, un projet de sentier du pêcheur est envisagé. Un partenariat entre la fédération de pêche de la Creuse, l'AAPPMA de Crozant et le SIASEBRE est mis en place pour évaluer le potentiel de cette zone.

- Restaurer la ripisylve
- Tracer, aménager, valoriser un sentier de pêcheur

D. Limitation la prolifération du ragondin

1. Lutter contre le ragondin

Dans les entretiens avec les partenaires locaux, il est souvent revenu le problème de la prolifération du ragondin le long des cours d'eau. Les journées de terrain avec le bureau d'études confirment la présence en nombre de l'espèce sur le territoire du SIASEBRE. L'étude révèle une structure de berges friables avec des ripisylves en mauvais. Deux phénomènes qui favorisent la prolifération des ragondins et qui rendent les berges fragiles. La fluctuation rapide des niveaux d'eau engendre un linéaire important de berges érodées et des départs de sédiments dans le cours d'eau.

C'est pourquoi il est important d'organiser avec les ACCA locales une lutte efficace pour limiter la prolifération des ragondins. Une action envisagée est la mise à disposition de pièges à ragondins gérée par des piégeurs d'ACCA.

E. Lutte contre les espèces végétales envahissantes

1. Arracher et gérer la Jussie présente

La jussie est présente sur 3 étangs en dans le bassin versant du SIASEBRE :

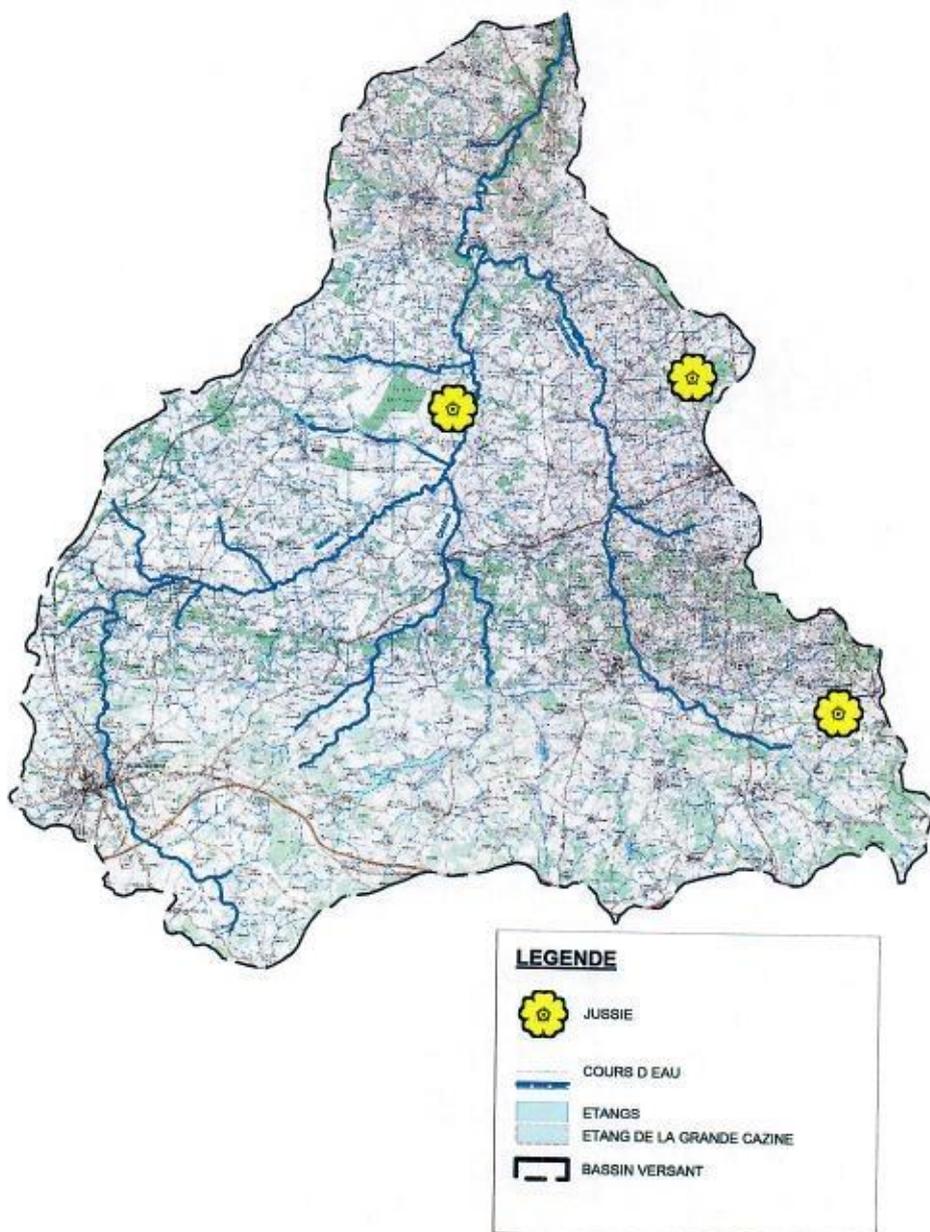
- **L'étang des Forges** (Naillat) : un arrachage manuel a été réalisé en partenariat entre le CPIE des Pays Creusois, le SIASEBRE et la DDT23. Un suivi de la repousse de cette plante est réalisé annuellement. La prospection

- **L'étang des Grotonnières** (St Germain Beaupré) : étang irrégulier, le propriétaire a arraché la jussie sans demande. Il est important que le groupe de travail jussie rencontre le propriétaire pour lui expliquer la réglementation des étangs et de la jussie.

- **L'étang de Formier** (Maison Feynes) : étang en renouvellement. Suite à la problématique importante de cet étang un groupe de travail jussie a été constitué et plusieurs solutions sont envisagées. L'avis de la DDT23 est déterminant pour continuer les démarches.

Chaque étang fait l'objet d'un cas particulier. En Creuse, la jussie est présente uniquement sur le bassin versant de la Sédelle, il est important d'avoir des actions radicales pour empêcher la prolifération cette plante dans le département.

ETAT DES LIEUX DE LA JUSSIE



2. Inventorier les autres espèces envahissantes sur le bassin versant et proposer des solutions de gestion

Le CPIE des Pays Creusois réalise un inventaire des plantes envahissantes sur tout le département de la Creuse. Le SIASEBRE est le relais de terrain pour remonter les informations des espèces présentes. Pour continuer à faire prendre conscience aux habitants du bassin versant des animations sont organisées en partenariat avec le CPIE des Pays Creusois pour limiter la prolifération de ces espèces.

F. Préservation des zones humides

1. Inventorier les zones humides et déterminer leur fonctionnalité

Les zones humides sont des milieux annexes des cours d'eau, il est nécessaire de les prendre en considération dans les contrats territoriaux. De nombreux inventaires ont été réalisés mais ils restent incomplets. Il y a effectivement une identification des végétaux présents sur la parcelle étudiée. Ces études doivent être complétées par une étude pédologique et il est obligatoire de mettre en avant la fonctionnalité de la zone humide (zone tampon, zone de soutien d'étiage, zone d'intérêt patrimonial,). C'est pourquoi, le SIASEBRE en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse souhaite réaliser un inventaire des zones à préserver.

Cet inventaire permet de protéger les zones humides identifiées pour les inclure dans les documents d'urbanisme et/ou pour prioriser des actions agricoles sur des zones humides à préserver.

Cette action se détaille en deux parties :

- Identifier leur fonctionnalité (zone tampon (GEMAPI)),
- Réaliser une hiérarchisation de leur intérêt.

VIII. Animation et mise en œuvre du Contrat

A. Animer, coordonner et mettre en œuvre le Contrat

B. Recruter un agent à mi-temps

- Effectuer les tâches administratives et techniques du SIASEBRE

C. Sensibiliser les acteurs de l'eau et le grand public à la gestion de l'eau

1. Réactualisation et extension du site internet

Le site internet nécessite une réactualisation pour pouvoir le faire évoluer plus régulièrement et pour mettre en ligne plus de documents photos, cartographiques, ...

Le site internet est mis à jour au moins une fois par mois.

Des fiches espèces et/ou espaces sont en ligne 2 fois/an.

Les travaux avec des photos avant / après, les comptes rendus des conseils syndicaux et le suivi qualité d'eau sont actualisés tout au long de l'année.

2. Animer des journées eau ou intervenir dans les réunions agricoles

- Gérer et valoriser la ripisylve :
 - ½ journée terrain : rôle, caractéristiques et réglementation autour de la ripisylve. Intérêts des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve
 - ½ journée terrain : marquage sur le terrain
 - ½ journée terrain : démonstration de matériel
- Gérer les prairies humides :
 - 1 journée terrain: Rôle et réglementation autour de la zone humide (abreuvement, gestion du pâturage en milieu humide). Visite d'une exploitation avec un système de pâturage en zone humide déjà mis en place et efficace,
 - 1 journée terrain : Rappel de la première journée. Mise en place du site pilote dans une exploitation volontaire : essentiellement pose de clôture et mise en place d'un système de pâturage en zone humide,
- Organiser des animations auprès des scolaires et centres ados ou aérés

- Effectuer des sorties sur le terrain (identifications des petites bêtes de l'eau,)

D. Evaluation de l'impact du Contrat

1. Suivre les actions du Contrat

Au dos des fiches actions un tableau est rempli chaque année pour permettre une évaluation de l'action. En cas d'action inefficace ou de difficulté de mise en place, ce tableau peut permettre une révision du protocole.

SUIVI DE L'ACTION

Année 1 : 2017		
Résultat indicateur de suivi	Coût	Commentaires

Année 1 : 2018		
Résultat indicateur de suivi	Coût	Commentaires

Année 1 : 2019		
Résultat indicateur de suivi	Coût	Commentaires

Année 1 : 2020		
Résultat indicateur de suivi	Coût	Commentaires

Année 1 : 2021		
Résultat indicateur de suivi	Coût	Commentaires

Renseigner les indicateurs du tableau de bord du Contrat : L'interprétation des analyses physico-chimiques, bactériologiques et biologiques (IBGN, pêches électriques) permet d'évaluer annuellement l'impact de la mise en œuvre des actions sur la qualité du milieu. Un rapport photos des zones traitées (année N et N+1) est édité et mis en ligne sur le site internet du SIASEBRE pour communiquer visuellement sur les travaux.

IX. Annexe

A. Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions

